

# formulaire d'adhésion

## STAR, LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

### LOCATION LONGUE DURÉE



infostar 09 70 821 800

APPEL NON SURTAXÉ

M.  Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code Postal  Ville

Téléphone mobile

Adresse e-mail

> J'indique obligatoirement mon adresse e-mail et/ou mon numéro de téléphone mobile.

J'accepte de recevoir par voie électronique les informations commerciales STAR ou tout autre service analogue.

Règlement par chèque à l'ordre de Keolis Rennes ou par carte bancaire.

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE	TARIFS TOUT PUBLIC	TARIFS ABONNÉS STAR*	TARIFICATION SOLAIRE
6 mois location d'une trottinette électrique neuve	<input type="radio"/> 150 €	<input type="radio"/> 130 €	<input type="radio"/> 100 €

\*détenteur d'un abonnement STAR payant et valable minimum encore 6 mois au moment de l'adhésion au service

### JE JOINS :

- un dépôt de garantie, non encaissé, de 800 €. Le dépôt de garantie est à joindre par chèque.
- une photocopie d'une pièce d'identité.
- une photocopie d'un justificatif de domicile (facture eau, gaz, électricité) de moins de trois mois.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement d'usage et les conditions de vente et d'utilisation du service, disponibles sur star.fr et à la Maison du vélo.

Fait à :

le :  |  |

Signature

Cadre réservé au service STAR, le vélo

Contrat initial :

N° de la trottinette :

Date de début de location :  |  |

Tarifs en vigueur au 01/07/2021

# formulaire d'adhésion

## STAR, LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

### LOCATION LONGUE DURÉE



**infostar** 09 70 821 800

APPEL NON SURTAXE

#### Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables à l'ensemble du service de la trottinette électrique en location longue durée, implanté sur le territoire de Rennes Métropole, exploité par Keolis Rennes sous la dénomination « STAR, la trottinette électrique ».

#### Article 2 - OBJET

Ce présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients peuvent utiliser le service STAR, la trottinette électrique, et précise leurs droits et leurs obligations.

#### Article 3 - DESCRIPTION DU SERVICE STAR, LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Le service STAR, la trottinette électrique est un service comprenant la location d'une trottinette pour une durée de 6 mois. Les trottinettes sont enlevées et rendues chez le distributeur local choisi par Keolis Rennes, la boutique Mobilix, 6, avenue Janvier à Rennes.

#### Article 4 - CLIENTS DU SERVICE STAR, LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

**4.1** - Le service STAR, la trottinette électrique, est réservé aux personnes de 18 ans et plus (ci-après dénommées « le client ») résidentes ou justifiant d'une activité professionnelle sur le territoire de Rennes Métropole.

Une personne physique ne pourra contracter qu'un seul contrat de location sauf dans le cas où il s'agit d'une location prise pour des personnes dont il a la responsabilité légale (enfant, tutelle).

**4.2** - Le client reconnaît être apte à la pratique de la trottinette et n'avoir aucune contre-indication médicale. La conduite de la trottinette est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant que client.

#### Article 5 - MODALITÉS LIÉES AU SERVICE STAR, LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

**5.1** - Pour accéder au service STAR, la trottinette électrique, le client doit signer un contrat de location.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles à la Maison du vélo au 15 bis, place de la Gare à Rennes et sur star.fr.

**5.2** - Pour s'abonner le client doit :

- S'identifier (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique afin de pouvoir recevoir une alerte l'avertissant de l'échéance prochaine de sa location).
- Payer l'intégralité du montant de sa location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location.

- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues au présent document.

- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport).
- Fournir un justificatif de domicile (eau, gaz, électricité) de moins de 3 mois.

La durée unique de location est de 6 mois.

#### 5.3 - Réserve d'une trottinette électrique

Le paiement de la location entraîne la réserve d'une trottinette. Tout rendez-vous non honoré sans en avertir la boutique Mobilix entraîne l'annulation de la réservation.

#### 5.4 - Flotte de trottinettes

Keolis Rennes ne s'engage à louer une trottinette que dans la limite des trottinettes disponibles.

Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent. Chaque trottinette est louée avec un antivol (fourni avec 2 clés) ainsi qu'une poignée de transport amovible. Chaque trottinette est identifiée par un numéro qui lui est propre.

Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation de la trottinette, cette possibilité reste à la charge du client.

#### 5.5 - Conditions Générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du service.

À tout moment, Keolis Rennes se réserve le droit de demander au client de venir présenter la trottinette à la boutique Mobilix au 6, avenue Janvier à Rennes.

#### Article 6 - MODALITÉS DE PAIEMENT

##### 6.1 - Le contrat de location

Le montant du contrat de location est payé en intégralité au moment de la demande établie par le client. Il peut être payé par carte bancaire ou par chèque. Le montant du contrat de location est non remboursable quel que soit le motif.

##### 6.2 - Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat, devra être constitué par chèque. Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location.

Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat.

Le client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, susceptible d'affecter, pendant la période de la location, le bon encaissement du dépôt de garantie.

##### 6.3 - Utilisation du dépôt de garantie

En cas de dégradation de la trottinette, le client supporte les montants correspondant aux dommages subis par la trottinette pendant la location. Keolis Rennes facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date de retour de la trottinette.

En cas de non-paiement, Keolis Rennes procède à l'encaissement du dépôt de garantie pour couvrir la facturation des dommages. En cas de non-restitution de la trottinette, Keolis Rennes procédera tel que décrit à l'article 7.4.

##### 6.4 - Achat de la trottinette

Dans le cas d'un contrat de location de 6 mois, le client pourra, s'il le souhaite, acheter la trottinette louée au tarif en vigueur.

#### Article 7 - CONDITIONS DE RETRAIT ET RETOUR D'UNE TROTTINETTE

##### 7.1 - Le retrait de la trottinette

Pour retirer sa trottinette, le client prend contact avec la boutique Mobilix, 6 avenue Janvier à Rennes, au 02 23 40 45 86, à qui Keolis Rennes délègue la distribution, le SAV et le retour des trottinettes. Il se présente avec sa pièce d'identité : carte d'identité, passeport.

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre le distributeur de la trottinette, la boutique Mobilix, 6, avenue Janvier à Rennes, et le client lors de la remise de la trottinette. Cette fiche concerne la trottinette (y compris la batterie), l'antivol ainsi que les autres accessoires et leur boîte de rangement.

##### 7.2 - Entretien

L'entretien de la trottinette est à la charge du client durant toute la durée du contrat, en prenant contact avec la boutique Mobilix à Rennes. Par entretien, il faut entendre aussi bien l'entretien courant que les réparations impliquant le changement d'une pièce défectueuse (hors défaut de pièces sous garantie). Le client est responsable d'effectuer ou faire effectuer les réparations dans les règles de l'art. Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, adjoindre ou retirer un quelconque équipement de la trottinette.

##### 7.3 - Vol ou sinistre

En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police en précisant le numéro de la trottinette. Il doit déclarer sans délai le vol à Keolis Rennes en transmettant à la boutique Mobilix une copie du dépôt de plainte. Faute de quoi, Keolis Rennes déposera plainte contre le client pour vol. Dans tous les cas, Keolis Rennes encaissera le dépôt de garantie ou engagera des poursuites.

En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparation facturés par Keolis Rennes sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de la réparation. À défaut de paiement, Keolis Rennes encaissera le dépôt de garantie ou engagera des poursuites.

#### 7.4 - Restitution de la trottinette

Le client est averti par mail de sa fin de location, un rendez-vous est fixé pour la restitution. La trottinette devra être restituée dans son carton d'origine avec les cales en mousse présentes. Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre le revendeur et le client lors du retour de la trottinette. La fiche spécifie les éléments constituant une usure normale de la trottinette, à la charge de Keolis Rennes, des éléments constituant une usure anormale, à la charge du client. Dans ce cas, un devis de réparation sera immédiatement établi sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de retour de la trottinette. Le client devra régler les réparations afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie.

En cas de non-restitution de la trottinette à la date prévue par le contrat de location, Keolis Rennes pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaisser l'intégralité du montant du dépôt de garantie.

Si le client souhaite procéder à l'achat de sa trottinette tel que prévu à l'article 6.4, il devra se rendre à la Maison du vélo. Le client ne devra pas faire un usage professionnel de la trottinette, qui n'est pas prévue pour cette utilisation (livreur, coursier...). Dans le cas contraire avéré, Keolis Rennes ne pourra être tenu responsable de l'usure avancée des composants.

#### Article 8 - OBLIGATIONS DU CLIENTS

**8.1** - La trottinette et ses accessoires restent la propriété exclusive de Keolis Rennes pendant toute la durée de la location. Le client s'interdit de louer la trottinette à un tiers ou de transporter tout passager.

**8.2** - Le client ne peut utiliser la trottinette que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation de la trottinette, Keolis Rennes ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

**8.3** - La signature du contrat de location par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu du présent document.

Il est précisé que le contenu du présent document pourra être amené à évoluer et sera de fait applicable au client.

**8.4** - Le client dégage Keolis Rennes de toute responsabilité découlant de l'utilisation de la trottinette mise à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

**8.5** - Seul le client étant autorisé à monter sur la trottinette, le transport de personne sur la trottinette par tout moyen est strictement interdit.

**8.6** - La trottinette est réputée être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Par le simple fait de retirer une trottinette, le client reconnaît que la trottinette mise à sa disposition par le service STAR, la trottinette électrique est en bon état de fonctionnement. Le client déclare avoir la responsabilité de gardien de la trottinette dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Keolis Rennes. Il s'engage à l'utiliser et l'entretenir avec soin, et à la rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où elle se trouvait lors de l'emprunt.

**8.7** - Par mesure de sécurité, pour le stationnement, il est conseillé d'attacher sa trottinette à un point fixe à l'aide d'un antivol fourni.

**8.8** - En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité de la trottinette mis à sa disposition par le service STAR, la trottinette électrique durant la période de location.

**8.9** - Il est, en outre, recommandé au client de suivre les démarches de sécurité suivantes :

- Adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries.
- Effectuer les réglages pour adapter sa hauteur à sa morphologie.
- Porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit).
- De façon générale, respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (ex. : respecter les feux, ne pas rouler sur les trottoirs, etc.)
- Être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation de la trottinette pour lui et pour les personnes dépendant de lui.

#### Article 9 - DROITS DE KEOLIS RENNES

En cas de non-respect par le client des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ici décrites, Keolis Rennes se réserve la possibilité de résilier son contrat de location et ce sans avoir droit à remboursement.

#### Article 10 - MESURES APPLICABLES EN CAS DE DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Dans le cas où la trottinette est perdue, volée ou détériorée, Keolis Rennes peut réclamer au client la réparation de son entier préjudice tel que décrit dans les articles 7.2 et 7.3.

#### Article 11 - LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

**11.1** - Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

**11.2** - Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

#### Article 12 - CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

**12.1** - Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion du titre de transport, la prospection commerciale, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titres de transports, la réalisation d'analyses statistiques, ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité du titre de transport du client. Elles sont destinées aux services de Keolis Rennes/Réseau STAR qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires et aux filiales du Groupe Keolis. Les données du client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services de Keolis Rennes/Réseau STAR. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité sur star.fr. Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, et/ou de suppression, de portabilité de ses données personnelles. Le client peut également s'opposer également à des traitements à des fins commerciales. Le client peut exercer ces droits ou adresser toute autre question par courrier ou sur star.fr.

**12.2** - L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Keolis Rennes :

- par e-mail à [dpo.rennes@keolis.com](mailto:dpo.rennes@keolis.com)
- par courrier à Keolis Rennes - Service clients - rue Jean-Marie Huchet - CS 94001 - 35040 Rennes Cedex
- par téléphone au 09 70 821 800 (appel non surtaxé), du lundi au samedi de 7h à 20h

#### Article 13 - PRISE D'EFFET ET MODIFICATION

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le présent règlement est disponible à la Maison du vélo et sur star.fr.

Keolis Rennes se réserve le droit de modifier en tout ou partie, à tout moment, les dispositions du présent règlement. Toute éventuelle modification sera disponible sur le site internet et à la Maison du vélo. Elle peut également être fournie aux clients sur simple demande écrite.

#### Article 14 - RÉCLAMATIONS

**14.1** - Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : la Maison du vélo - 15 bis, place de la Gare - 35000 Rennes, par téléphone au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) ou par mail ([rubrique@rennes.star.fr](mailto:rubrique@rennes.star.fr)).

**14.2** - Toute réclamation concernant la facturation d'une location doit être réalisée dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de fin de location. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

**14.3** - Le client, après avoir saisi le Service Clients STAR, la trottinette électrique et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) - MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17.